

IMPORTANT

1) Les personnes percevant des allocations chômage **NE DOIVENT SE RADIER** qu'à leur date d'entrée à l'E.N.M. soit le **2 FEVRIER 2009**

Se présenter au service des ressources humaines, pôle auditeurs, pour effectuer cette démarche.

2) Les fonctionnaires titulaires ou stagiaires doivent prendre contact avec le service des ressources humaines de l'E.N.M. (05.56.00.10.34 ou 05.56.00.10.27), **AVANT TOUTES DEMARCHES ADMINISTRATIVES AUPRES DE LEUR ADMINISTRATION D'ORIGINE.**

3) AFFILIATION SECURITE SOCIALE :

Penser à apporter pour la journée de pré-accueil du 16 décembre 2008 les documents suivants :

- un relevé d'identité bancaire,
- une copie du livret de famille et de la carte d'identité,
- une copie de l'attestation vitale (non de la carte vitale).

Ces documents vous seront nécessaires pour compléter le dossier «affiliation sécurité sociale des fonctionnaires».



Il n'est pas nécessaire de renouveler les droits au Régime de sécurité sociale Etudiant pour l'année 2009 :

Maintien des droits gratuits jusqu'au 31 décembre 2008,

Affiliation sécurité sociale fonctionnaire à compter du 1^{er} janvier 2009,

Pour toute information polesocial.enm@justice.fr